ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

LILLE

Un Congrès général des Sociétés agricoles du Nord et du Pas de Calais a été tenu, dimanche après-midi, à Lille, dans la salle de la Société industrielle. Le but de cette réunion était de protester contre le privilège des bouilleurs de cru et d'étudier les mesures à prendre, après le vote récent de la Chambre, pour sauvegarder les intérêts des agriculteurs du Nord.

Entre autres orateurs, M. Le Gavrian, député du Nord, a pris la parole au nom de ses collègues du Parlement.

La Mi Carême à Lille. — Il y a eu beaucoup d'animation dans les principales rues de Lille, à l'occasion de la Mi-Carême. Les voitures avaient peine à circuler. Des balcons et des fenêtres tombait une véritable pluie de confetti et de serpentins. Quelques chars sont sortis. Le soir l'animation était très grande.

La tempête à Lille. — La tempête qui a sévi pendant la journée de dimanche a causé de nombreux dégâts à Lille. Plusieurs cheminées ont été renversées et des toitures enlevées. On ne signale aucun accident de personnes.

Une femme qui se noie dans un fossé. — Dimanche, vers midi, Louise Dauchy, célibataire, âgée de 69 ans, en allant puiser de l'eau dans un fossé, y est tombée et s'y est noyée.

L'ŒUVRE DE JEANNE D'ARC

On sait que Mgr Sonnois, lorsqu'il était évêque de Saint-Dié, avait pris l'initiative de la construction à Domrémy d'une basilique dans laquelle serait fondée l'œuvre de la prière quotidienne pour les soldats français vivants et morts. C'était d'ailleurs l'un des désirs de la sainte héroïne : « Faites bâtir une chapelle, disait elle à Charles VII, dans laquelle on prierа pour les soldats morts au service de la patrie. »

Mgr l'archevêque de Cambrai, qui considère cette œuvre comme sienne, vient d'organiser dans son nouveau diocese une série de comités régionaux qui recueillent des souscriptions. Il s'agit de sommes bien modestes, puisque, en dehors des souscriptions libres, l'œuvre demande 5 centimes par mois ou 40 centimes par an au choix. Personne ne refusera un concours aussi modeste à une œuvre à la fois religieuse et patriotique.

Citons parmi les directeurs des comités régionaux chargés de recueillir les souscriptions. M. Salembier, professeur aux Facultés catholiques de Lille, pour les cantons de Lille, de Pont-à-Marcq et de Cysoing; M. l'abbé Leman, pour les cantons d'Armentières et de Quesnoy-sur-Deûle; M. l'abbé Hutin, doyen de Seclin, pour les cantons de Seclin, Haubourdin et La Bassée; M. l'abbé Cochez pour les cantons de Pont-sur-Sambre; M. l'abbé Chavatte pour les cantons de Roubaix et de Lannoy.

M. l'abbé Parent, doyen de Merville, pour le canton de Merville; M. l'abbé Becuwe, doyen à Bailleul, pour les cantons de Bailleul, Cassel et Steenvoorde; M. l'abbé Delylle, directeur du Petit Séminaire, pour les cantons d'Hazebrouck; M. l'abbé Bontemps pour ceux de Douai; M. l'abbé Compagnon pour les cantons de Bouchain; M. l'abbé Legrand pour les cantons de Valenciennes; M. l'abbé Wimlin, à Bergues, pour les cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt; M. l'abbé Piet, à Couticlies pour le canton d'Orchies; M. l'abbé Berset, à Somain pour le canton de Marchiennes; M. l'abbé Vaille pour le canton d'Arleux, etc.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Concerts et Spectacles

Théâtre Deschamps. — Fin de saison. — Le théâtre Deschamps en est à sa fin de saison. Dimanche soir, des cadeaux ont été échangés pour le départ de la troupe lyrique de M. De Nyse, chef d'orchestre, a reçu un objet d'art, et M. Delestang, ténor, a reçu une couronne. La troupe sur le départ a mené avec entrain l'opérette maritime *Surcouf*.

Le spectacle a été terminé par *Le Maître de Forges*, bien interprété, et dans lequel Mlle Louise Deschamps, *faisait une toute gracieuse ingénue. La troupe de drame partira dimanche prochain* semaine.

En somme, la scène de la rue Archimède a été bien occupée pendant la saison théâtrale qui finit. Les premiers rôles étaient bons et pleins de bonne volonté, tant dans la troupe lyrique que dans la troupe dramatique. Si les seconds rôles et les comparses avaient toujours été à *la hauteur voulue comme science scénique et comme* tenue, tout eût été pour le mieux dans le meilleur petit théâtre possible. L. V.

NOUVELLES MILITAIRES

Les conseils de révision. — Nous relevons dans l'instruction relative à la formation de la classe 1895, que M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires diverses dispositions utiles à signaler.

Contrairement à ce qui se pratiquait antérieurement, les conseils de révision devront appliquer simultanément tous les motifs de dispense, dûment justifiés, invoqués par un même individu.

Les candidats au doctorat en médecine, qui accomplissent leur première année d'études dans une faculté des sciences, pour l'obtention du certificat d'études, seront admis à la dispense, sur la présentation d'un certificat délivré par le doyen de la faculté.

Les jeunes gens ajournés deux années de suite, et n'ayant qu'une année à faire, dans le cas où ils ont un frère au service, doivent néanmoins être dispensés à ce titre, s'ils le demandent.

Ils ont en effet un intérêt appréciable, la situation de dispensé leur donnant le droit de n'être incorporés qu'après la libération du frère aîné.

Le ministre fait également connaître que bon nombre de jeunes gens de la classe précédente n'ont pu obtenir la dispense, bien qu'ayant obtenu en temps utile des dos séris réguliers. La plupart de ces erreurs *proviennent de négligences administratives et d'une regrettable précipitation dans les opérations de la revision qu'il signale à l'attention des préfets.*

Pour éviter le retour de ces faits regrettables, les jeunes gens ne faisant aucune réclamation devront être invités à le déclarer *formellement. Leur réponse sera* consignée au procès-verbal.

Les autres dispositions de la circulaire ne font que reproduire les prescriptions annuelles relatives aux opérations et aux mesures d'ordre intérieur qu'elles comportent.

NORD

Un élève unique. — Il paraît qu'à Saint-Potau (Nord), l'instituteur officiel ne possède qu'un seul élève : le fils du cantonnier. Tous les autres enfants fréquentent l'école des Frères Malgré cela, M. le Préfet du Nord voudrait, assure-t-on, contraindre la commune à bâtir une nouvelle école. Par trois fois, la municipalité ayant refusé, M. le Préfet aurait inscrit d'office la dépense sur le budget communal...

Ecole des Sciences sociales et politiques
DE LILLE

INTRODUCTION GÉNÉRALE A L'ÉTUDE DES SCIENCES POLITIQUES.
— COURS PROFESSÉ PAR M. LE COMTE DE VAREILLES-SOMMIÈRES. — 11e, 12e et 13e LEÇONS.

M. de Vareilles commence l'étude des théories erronées sur le pouvoir par la plus dangereuse et la plus répandue, celle de la *souveraineté inaliénable du peuple.*

Le peuple, c'est-à-dire la majorité des hommes faits, *est toujours et nécessairement le seul souverain légitime;* mais, comme il ne peut veiller lui-même à l'exécution des lois, il confie à un ou plusieurs agents : roi, députés, sénateurs, le pouvoir exécutif, mais rien que cela. Le pouvoir législatif ne peut être communiqué à ces agents, simples commis du peuple qui peut toujours les révoquer; le pouvoir législatif est inaliénable aux mains du *peuple souverain* qui ne peut même pas le céder à des députés élus et temporaires. « A l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre. »

Telle est, dans toute sa pureté, la théorie de la souveraineté du peuple exposée par *Jean Jacques Rousseau.* Nous verrons plus loin les modifications qu'y ont apportées ses disciples. — Cette doctrine s'harmonise parfaitement avec l'hypothèse d'un contrat social. En effet, si l'on admet que la société civile se forme par le libre consentement de ses membres, on doit être porté à soutenir qu'ils se sont réservé le droit de faire et de *défaire les lois « qui, comme le dit Rousseau,* ne sont proprement que les conditions de l'association. »

Examen des arguments sur lesquels s'appuie la théorie de la souveraineté du peuple. — Il y en a deux : la liberté absolue et l'égalité absolue des hommes.

1° Liberté absolue et indéniable de l'individu.

D'après Rousseau, l'état de nature est pour l'homme la pleine liberté; et, comme on ne peut se dépouiller de sa nature, cette liberté est inaliénable. Les individus ne peuvent donc entrer en société civile qu'à la condition de ne rien sacrifier de leur liberté, c'est-à-dire de n'obéir qu'à eux-mêmes. *Ainsi donc l'individu naît absolument* libre, sa liberté est absolument inaliénable; elle reste intacte, quand il adopte le contrat social et se soumet à la souveraineté du peuple; elle ne serait plus intacte s'il se soumettait à un autre souverain que le peuple.

Que vaut cette argumentation?

Il est faux que l'homme naisse pleinement libre : il est saisi dès son entrée en ce monde par les liens du devoir, notamment par ceux qui le placent dans la société familiale et aussi dans la société civile.

Il est faux que la liberté de l'homme soit tout entière inaliénable. Nous ne pouvons vivre sans faire chaque jour des contrats, des promesses; or, c'est aliéner en partie sa liberté que de s'obliger. Si la liberté est inaliénable, *nous ne sommes pas tenus de remplir nos engagements,* de payer nos dettes, de réparer les dommages que nous avons causés.

Il est faux qu'en se soumettant au peuple souverain l'individu conserve sa liberté intacte et n'obéisse qu'à lui-même. Dès qu'on proclame une souveraineté, que ce soit celle du peuple ou une autre, que vient-on parler de liberté individuelle inaliénable? Comment ose-t-on soutenir que c'est obéir à soi-même que d'obéir au peuple, c'est-à-dire à la majorité de ses concitoyens? que c'est être libre, pleinement libre, que s'entendre forcé de se *conformer à des volontés qu'on a contribuées?* Rousseau se moque des lecteurs quand il fait à cette objection l'incroyable réponse qui suit : « Quand l'avis contraire » au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose sinon » que je m'étais trompé, et que ce que j'estimais être la » volonté générale ne l'était pas. Si mon avis particulier » l'eût emporté, j'aurais fait autre chose que ce que » j'aurais voulu; c'est alors que je n'aurais pas été libre. » Si donc un associé refuse d'obéir à la volonté générale, » il y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signi- » fie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre. »

2° Egalité absolue des individus.

La nature, dit-on, réclame la société civile, et, par conséquent, rend le pouvoir nécessaire. Mais elle n'investit personne en particulier du droit de gouverner. Tous les hommes naissent égaux et sans qu'aucun signe marque les uns pour le commandement, les autres pour l'obéissance. Puisque le pouvoir est nécessaire et qu'il n'appartient naturellement à aucun individu, il faut donc qu'il appartienne à tous, à la communauté, au peuple.

Ce raisonnement, en admettant qu'il soit bon, prouve la souveraineté initiale de la communauté, mais non la souveraineté permanente; pour y arriver, on déclare que la souveraineté initiale est inaliénable. Mais c'est là une prétention inadmissible. S'il est vrai que le peuple *est le souverain originaire, pourquoi ne pourrait-il* transmettre le pouvoir à une ou plusieurs personnes déterminées? On ne peut empêcher le souverain de faire ce qu'il veut : dès lors, sur quoi se base-t-on pour interdire au peuple, dont la volonté est toute puissante, d'aliener sa souveraineté si cela lui plaît?

Quant à l'égalité absolue des hommes au point de vue de leur vocation au pouvoir, *elle est tout aussi chimérique* que leur liberté absolue. Il est vrai que nul n'est investi de plein droit du pouvoir, mais il n'est pas vrai que parmi les hommes les uns ne soient pas plus spécialement *désignés* que les autres pour l'exercer, et comme invités par la nature à en prendre possession. Il y a, en effet, des hommes intelligents et d'autres qui ne le sont pas, des savants et des ignorants, des sages et des fous, des hommes vertueux et des scélérats, des braves et des lâches, des riches et des pauvres. Par conséquent, il est des hommes qui sont à même de commander, et d'autres beaucoup plus nombreux qui ne sont pas aptes au gouvernement. — On écarte du droit public, à cause de leur incapacité, les femmes et les enfants; mais, des femmes, des jeunes hommes de moins de vingt ans ont parfois gouverné de grands empires : un portefaix, un esprit borné pourrait-il le faire?

Réfutation directe de la théorie de la souveraineté du peuple. — 1e *conséquence.* — Le *suffrage universel* et uniforme est l'inéluctable conséquence d'un système qui part de cette idée que nul n'a plus de titres que les autres à exercer la souveraineté. Donc, forcément, il faut donner une puissance égale à la sottise et au génie, à l'ignorance et à la science, au vice et à la vertu. Le suffrage du manœuvre doit peser autant que celui d'un académicien; le valet *de chambre d'un Montesquieu ou* d'un Guizot a autant d'influence que son maître sur les destinées de la nation!

D'un autre côté, la fonction souveraine exige des connaissances et des qualités que le peuple n'a pas et ne peut avoir. La plupart des hommes sont absorbés et spécialisés dans la profession qui les fait vivre. En dehors du métier où ils excellent, presque tous ignorent presque tout. Pour étudier toutes les questions qu'un souverain doit résoudre, il leur manque et les notions premières, et le temps, et les ressources. Il en a toujours été ainsi et il ne peut en être autrement : que deviendraient les individus et la société, si tout le monde se livrait aux études politiques et législatives, et si l'on cessait de labourer, de bâtir, de vêtir, etc?

De plus, les masses sont impressionnables, accessibles aux préjugés, à l'engouement, crédules, sans défense contre la déclamation, préoccupées surtout de leur bien-être *matériel.* Les hommes, qui, individuellement, sont d'ordinaire bons, équitables, généreux, deviennent le plus souvent, quand ils agissent en masse, violents, injustes, impitoyables. Le peuple souverain ne connaîtra pas plus la modération que la prévoyance et la constance, et, comme un enfant, il brisera avec fureur ce qui le charmait tout d'abord.

2e *conséquence.* — La démocratie directe, la seule où le peuple soit vraiment souverain, est absolument impraticable. Des millions d'hommes peuvent-ils se réunir à chaque instant? Comment examiner les propositions, les amendements émanés de l'initiative de tant de législateurs? Comment discuter? comment s'entendre?

Devant cette impossibilité de fait, la plupart des partisans modernes de la souveraineté du peuple ont abandonné la démocratie directe pour la démocratie indirecte ou système représentatif pur; ils admettent que le peuple peut déléguer sa souveraineté à des représentants qu'il nomme à peu près tous les cinq ans.

Mais alors, c'est *abandonner le principe de la souveraineté* inaliénable du peuple. Nommer des représentants, *c'est aliéner en partie la souveraineté, car la* souveraineté n'est autre chose que le pouvoir de commander, de faire des lois : or, ce sont les représentants qui commandent et font les lois qu'ils veulent, et le peuple n'a plus qu'à obéir. Etre le souverain et élire le souverain, même périodiquement, sont deux choses toutes différentes. Les gouvernements qu'on appelle démocraties indirectes constituent, en somme, des aristocraties électives. Les peuples qui ont ce gouvernement sont dupes d'un mirage, s'ils croient vraiment exercer la souveraineté.

Nous n'avons pas à examiner ici les inconvénients de la démocratie indirecte que le peuple manque souvent de discernement dans le choix de ses représentants, que ceux-ci votent à la légère par suite du manque de responsabilité suffisante, ce sont là des considérations qui ne se rapportent pas directement à notre sujet. Nous avons simplement à constater que la substitution de la démocratie indirecte à la démocratie directe, dont l'application *est pratiquement impossible,* est un abandon du principe de la souveraineté inaliénable et un argument contre lui.

3e conséquence. — La doctrine de la souveraineté du peuple engendre l'anarchie de deux façons différentes :

1° Si le peuple refuse d'organiser les pouvoirs publics, comme il est le seul souverain possible, la minorité devra se résigner à vivre sans gouvernement, dans un désordre fatal à toutes les institutions capables de protéger la vie et la sécurité des individus.

2° Cette théorie légitime toutes les révolutions. Le peuple souverain n'a-t-il pas le droit de changer, quand il plaît, les commis auxquels il est censé avoir donné le mandat révocable d'administrer ses affaires? Et comme le peuple est un être mal déterminé, aux contours vagues et mobiles, comme il est partout et nulle part, tout ambitieux, tout mécontent peut s'écrier : « Je suis le peuple », et, à la tête d'une minorité turbulente, renverser le pouvoir établi.

La théorie de la souveraineté du peuple est l'exagération de certaines vérités, à savoir : que le peuple n'est pas fait pour le souverain, mais le souverain pour le peuple; qu'un gouvernement sage et éclairé doit commander uniquement en vue du bien commun et accomplir les changements réclamés par l'intérêt de tous; qu'enfin il est équitable de donner à tous les citoyens, mais proportionnellement à leurs capacités, voix consultative sur les affaires de l'Etat. Les idées-là sont vraies, mais, en les exagérant, on les fausse et on aboutit à des théories aussi absurdes que dangereuses. A. F.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du dimanche 24 mars.* — Désiré Vermeersch, rue de Denain cour Baudry 3. — Germaine Lecoutre, rue de la Chapelle-Carette 67. — Georges Habai, boulevard de la République 76. — Henri Colman, rue de la Halle 21. — Raymonde Wanin, rue Jacquart cour du Gaz 6. — Jean Beek, rue des Longues-Haies, cour Decraene 5. — Adrien Jacobs, rue de Naples cour Delcourt 4. — Marie Matyn, rue Marceau 6. — Germaine Hurion, rue Saint-André 20. — Adéline Dekoninck, rue des Longues-Haies cour Vroman 29. — Marie Vandenbroucke, rue des Vélocipèdes cour Duforest 2. — Armand Moineau, rue de la Redoute 111. — Bertha Debiecquy, rue de l'Alma fort Frasez 115. — Fernand Collet, rue de Tourcoing 122. — *Publications de mariages.* — Joseph Lorridant 26 ans, fileur à Roubaix et Marie Houzet, 22 ans, sans profession à Croix. — Gustave Segard, 27 ans, employé de commerce à Roubaix et Céline Delhoute, 20 ans, sans profession à Roubaix. — Zéphire Léonard, 25 ans, douanier à Roubaix et Justine Lacquement, 22 ans, sans profession à Pont-à-Marcq. — Henri Dewispelaere, 27 ans, charbonnier à Roubaix et Marie Sengier, 27 ans, journalière à Mouveaux. — Lucet Henry, 22 ans, fileur à Roubaix et Immerman Rosalie, journalière à Frévent. — Jules Allemeersch, 25 ans, tisserand, rue du Fresnoy cour Verlinck 8 et Marie Welvaert, 20 ans, journalière, rue d'Isly 22. — Gustave Beillard, 37 ans, trieur de laines, rue de l'Abattoir 42 et Marie Edfrennes, 35 ans, ménagère, rue de l'Abattoir 3. — Louis Bernard, 28 ans, lieur, rue Heilmann 33 et Hortense Petit, 25 ans, lingère, rue du Brandeloire 27. — Emile Bulté, 23 ans, changeur, rue Neuve 35 et Léonie Hubaux, 23 ans, sans profession, rue d'Inkermann 93. — Félix Cottenier, 26 ans, marchand de beurre à Wattrelos et Marie Devalez, 25 ans, sans profession, rue Saint-Honoré 19. — Arthur Coquet, 26 ans employé d'octroi, rue de Bouvines 97 et Léa Rassez, 20 ans, couturière, rue de Bouvines 95. — Louis Croin, 26 ans, chaudronnier en cuivre, rue de Maubeuge 46 et Coralie Dujardin, 23 ans, doubleuse, rue de la Potennerie 8. — Laurent Daneels, 22 ans, serrurier, rue des Longues-Haies 113 et Marie Vanden Bosch, 21 ans, couturière, rue des Longues-Haies 113. — Charles Danvers, 23 ans, apprêteur, rue du Fontenoy cour Dutilleul 1 et Hélène Dupret, 20 ans, bambrocheuse, rue du Tilleul cour Saint-Joseph 13. — Léopold Debergh, 23 ans, bonnetier, rue Cadean 95 et Angèle Hennebaut, 22 ans, racommoteuse, rue Cadean 95. — Arthur Degreve, 21 ans, peintre, rue des Parentés 153 et Jeannette Vangulick, 19 ans, repasseuse, rue des Longues-Haies cour Clarisse 18. — Léon Delesclose, 22 ans, employé de commerce, rue de l'Alma 198 et Hélène Poppe, 28 ans, repasseuse, rue Descartes 50. — Louis Delhaye, 27 ans, cordonnier, rue de Lannoy 26 et Marie Lolivier, 23 ans, chapelière, rue de Lannoy cour Boyaval 4. — Gustave Demayht, 24 ans, journalier, rue du Fort cour Saint-Henri 8 et Célina Goblet, 23 ans, tisserande, rue Pierre Dupont 135. — Alphonse Demeyer, 21 ans, domestique, rue de Bavai 82 et Marie Vanhee, 2[illegible] ans, servante, rue Charlemagne 27. — Félix Depraetere, 25 ans, typographe, rue de l'Avocat 10 et Charlotte Engels, 25 ans, dévideuse, rue de Naples 61. — Camille Desanois, 23 ans, cordonnier, rue des Charpentiers 29 et Clémence Carbon, 20 ans, canetière, rue de Condé 12. — Charles Desobry, 24 ans, quincaillier, rue du Tilleul impasse Ingouville 23 et Hermance Fenez, 21 ans, piqueuse, rue Fabert, rue Desplechin 1. — Henri Dubrunfaut, 25 ans, garçon boulanger, rue Decrême 72 et Marie Dubar, 35 ans, tisserande, rue Decrême 72. — Raoul Duquenne, 26 ans, tisserand, rue du Tilleul impasse Ingouville 31 et Zélia Vanpeveneyge, 18 ans, bambrocheuse, rue Beaucourt 25. — Paul Flament, 27 ans, employé de commerce, rue d'Isly 3 et Zélia Turck, 22 ans, taillense, rue de Wasquehal 134. — Emile Gernaert, 37 ans, paqueteur, rue de Lille 96 et Marie Fremaux, 23 ans, doublense, rue de Lille cour Six. — Louis Goens, 23 ans, mécanicien, rue Saint-Louis 35 et Célina Leblond, 25 ans, dévideuse, Grande-Rue cour Baas 3. — Appolinaire Grouzet, 28 ans, rattacheur, rue Archimède 42 et Zoé Parizet, 48 ans, bobineuse, rue Archimède 45. — Emile Lefebvre, 25 ans, emballeur, rue de l'Ermitage 41 et Angèle Desmadryl, 17 ans, soigneuse, rue de l'Ermitage cour Billot 15. — Isidore Lekens, 26 ans, trieur, rue Labruyère 79 et Emérence Lancot, 19 ans, bobineuse, rue des Récollets 16. — Jean-Baptiste Liste Léonard, 27 ans, tisserand, rue de l'Epeule cour de la Lampe 33 et Ernestine Van Pée, 22 ans, ménagère, rue de l'Epeule cour de la Lampe 33. — Ernest Mesplont, 22 ans, tisserand, rue Lacroix 149 et Romanie Allegoet 22 ans, ménagère, rue de l'Ommelet cour du Chapeau rouge 2. — Adolphe Petit, 23 ans, chaudronnier, rue du Crétinier 3 et Julie Duconlombier, 31 ans, fille de confiance, rue de Leuze 43. — Edmond Préaux, 23 ans, fileur, rue des Fossés 14 et Marie Martin, 23 ans, rue de Lavoir 65. — Pierre Roussel, 23 ans, mécanicien, rue Parmentier 21 et Georgette Andry, 22 ans, piquèrie, rue de l'Industrie 23. — Ferdinand Sainjeger, 24 ans, peigneron, rue des Anges 143 et Nathalie Bogaert, 22 ans, ménagère, rue de l'Epeule 6 cour du Chapeau rouge 2. — Adolphe Petit, 23 ans, chaudronnier, rue du Crétinier 3 et Julie Duconlombier, 31 ans, fille de confiance, rue de Leuze 43. — Edmond Préaux, 23 ans, fileur, rue des Fossés 14 et Marie Martin, 23 ans, rue de Lavoir 65. — Pierre Roussel, 23 ans, mécanicien, rue Parmentier 21 et Georgette Andry, 22 ans, piquèrie, rue de l'Industrie 23. — Ferdinand Sainjeger, 24 ans, peigneron, rue des Anges 143 et Nathalie Bogaert, 22 ans, ménagère, rue de l'Epeule 6 cour du Chapeau rouge 2. — Charles Smitz, 27 ans, monteur de jacquarts, rue du Fontenoy cour Dupire et Marie Rombouts, 22 ans, piquèrie, rue de Toulouse 9. — Alfred Tiberghien, 31 ans, employé de commerce, rue de Lille 38 et Jeanne Debevre, 23 ans, sans profession, rue Danbenton 188. — Léopold Vanbellinghen, 28 ans, plieur, rue de Flandre 20 et Clémence Perrenoud, 20 ans, tisserande, rue de Flandre 18. — Henri Vandaele, 31 ans, horticulteur, rue du Luxembourg et Marie Hus, 31 ans, sans profession, rue d'Alger 176. — Pierre Vanhulle, 24 ans, apprêteur, rue de Soubise cour Saint-Jean 6 et Stéphanie Morel, 25 ans, soigneuse, rue de Soubise cour Saint-Jean 6. — Théophile Vanferberghe, 26 ans, journalier à Roncq et Clémence Bétron, 27 ans, peigneuse, rue de Toulouse 12. — Charles Verborgh, 29 ans, ourdisseur, rue de Choiseul cour Foveau 29 et Maria Flamencourt, 20 ans, dévideuse, rue de Choiseul cour Foveau 35. — Adolphe Vernier, 30 ans, employé au chemin de fer à Bouvines et Jeanne Lorthiois, 20 ans, bobineuse, rue de l'Epeule cour Leconte 5. — Emile Vroman, 28 ans, cocher, rue Franklin 143 et Angette Deperchin, 25 ans, doubleuse à Tourcoing. — Paul Benaist, 27 ans, boucher à Roubaix et Jeanne Benutte, 30 ans, sans profession à Tourcoing. — Albert Vix, boulanger à Saverne et Madeleine Maglott, servante à Marmoutier. — Jean Orgers, 22 ans, domestique à Tourcoing et Mathilde Edfrennes, 22 ans, couturière, rue de l'Abattoir 3. — Jules Mulescamps, 25 ans, employé de commerce, rue d'Inkermann 9 et Camille Taillez, 27 ans, cabaretière, rue du Fontenoy 15. — *Déclarations de décès.* — Hyacinthe Vervaeke, 1 jour, rue de Naples cour Debailly. — Marie Louise, 85 ans, rue du Collège 49 bis — Jean-Baptiste Panniels, 2 mois, rue et impasse de la Barbe-d'Or 34. — Anna Debucquoy, 1 mois 1/2, rue Charlemagne 3.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COUTHIER-KRABANSKY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Achille-César-Philibert COUTHIER, veuf en premières noces de Dame Constance LEROUGE, pieusement décédé à Roubaix, le 23 mars 1895, à l'âge de 67 ans et 7 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer *le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir* assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 26 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 25, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 8 heures 1/2 précises, rue du Fort, 106.

Les amis et connaissances de la famille, DELHAYE-LEDRU, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie LEDRU, veuve de Monsieur Modeste DELHAYE, décédée à Roubaix, le 23 mars 1895, à l'âge de 51 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer *le présent avis comme en tenant lieu et de bien* vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 26 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 25, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

La famille TIERS-GADENNE informe ses amis et connaissances que l'obit du mois pour le repos de l'âme de Dame Elise GADENNE ne pouvant avoir lieu le mardi 26 mars est remis à une date ultérieure.

Les amis et connaissances de la famille CHRETIEN-VANDEGRUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame veuve Adolphe CHRETIEN, décédée à Roubaix, le 23 mars 1895, à l'âge de 85 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 25 courant, à 8 heures du matin, aux Vigiles qui seront chantées le *même jour, à 4 heures 3/4 du soir,* et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 26 dudit mois, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, chez son fils.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 26 mars 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Désiré LANSIAUX, décédé à Roubaix, le 19 février 1895, dans sa vingt-troisième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 26 mars 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Bertrand OLLÉ, époux de Dame Victoire DESPRATX, décédé à Roubaix, le 18 février 1895, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

LES GRÈVES. — **A Liège.** — *Nouvelle collision entre les grévistes et la gendarmerie.* — La fin de l'après-midi de samedi avait eu fort calme et rien ne faisait présager des troubles, lorsque, vers sept heures du soir, une bande de grévistes, forte de 400 à 500 hommes, s'est portée vers la maison de M. Paul Habets, directeur des charbonnages de l'Espérance, à St-Nicolas, et a opéré un siège en règle de l'habitation.

M. Habets était absent; il ne se trouvait à la maison que Mme Habets et quelques enfants. Pendant et le domestique. En quelques instants les vitres et les volets furent brisés. La gendarmerie fut prévenue aussitôt par téléphone et un détachement, composé de 16 cavaliers et 6 fantassins, arriva très rapidement sur les lieux.

Ce détachement fut accueilli par une grêle de pierres et une fusillade en règle. Il fallut charger. Les grévistes à l'arrivée des *gendarmes, s'étaient cachés derrière les* murs et les haies des propriétés environnantes. Les gendarmes, fortement menacés, ont dû faire usage de leurs armes. L'un des leurs avait été grièvement blessé par une pierre.

Par cinq fois, ils ont déchargé leurs mousquetons et les fantassins ont chargé à la baïonnette. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, il y a au moins un homme tué et plusieurs blessés du côté des grévistes. Ceux-ci ont, comme toujours, par crainte d'instruction judiciaire, enlevé immédiatement les blessés en profitant de l'obscurité qui était devenue complète.

— **Dans le pays de Charleroi.** — Tous les directeurs de verreries ont reçu une lettre du comité de la Nouvelle Union verrière les priant de désigner leurs quatre délégués au conseil d'arbitrage et de conciliation à qui les ouvriers proposent de soumettre les questions suivantes :

1° Uniformité de la mesure usitée en verrerie; 2° Revision des règlements d'ordre intérieur; 3° Contrat de travail; 4° Contrôle plus sérieux dans le comptage des *canons.* 5° Salaire à discuter pour les différentes corporations : cueilleurs, étendeurs, gaziers, etc., etc.

Si les patrons acceptent cette proposition, la réunion du conseil d'arbitrage aura lieu le 28 du courant.

Les ouvriers ont choisi pour délégués, paraît-il : M. Weiler, ingénieur en chef au charbonnage de Marienmont, qui a été nommé président du conseil d'arbitrage et de conciliation fonctionnant régulièrement; M. Jules Francq, industriel, échevin des finances à Jumet; Fagnart, avocat et député; Emile Vandervelde, député.

Si une entente ne se fait pas, le chômage sera presque général; on espère cependant que certains patrons ont déjà fait des propositions conciliantes, notamment une augmentation de salaires à leurs ouvriers.

D'autre part, on annonce que les ouvriers verriers de Binche et de Mariemont ont donné leur préavis pour le 1er avril.

Réception de M. de Montholon par le roi des Belges. — Le roi a reçu, hier, en audience solennelle, M. de Montholon, le nouveau ministre de France à Bruxelles, *qui lui a présenté ses lettres de créance.* L'entrevue a duré une demi heure.

M. de Montholon s'est félicité de la mission qui lui a été confiée et qui lui permettra de concourir au maintien et au développement des relations d'amitié qui existent entre les deux pays. Le roi a répondu avec beaucoup d'amabilité, mais sans faire la moindre allusion politique.

Une circulaire des démocrates chrétiens de Liège. — L'Union démocratique chrétienne de l'arrondissement de Liège vient de lancer une circulaire où, après avoir signalé les accusations de tous genres auxquelles, d'après elle, l'Union démocratique est en butte, et la gravité de la situation politique, il annonce l'organisation pour le dimanche de Pâques d'une manifestation monstre « contre les calomnies » dont on le charge et confirme les votes que le conseil central de la Ligue démocratique belge à émis sur les questions de l'électorat et du Congo.

La circulaire ajoute entre autres choses : « Le moment est solennel, et il importe plus que jamais d'affirmer hautement une existence et une vitalité qu'on s'acharne à nous contester pour arriver à nous anéantir. » Les signataires sont, notamment, MM. Kurth, Moest et Pottier.

Terrible accident de charbonnage à Couillet. — Vendredi, vers 4 heures de l'après-midi, des ouvriers travaillaient dans les travaux du charbonnage des Fiestaux de la Société anonyme de Marcinelle et Couillet, quand un éboulement se produisit, ensevelissant plusieurs travailleurs.

Deux de ces derniers ont été retirés dans un lamentable état et transportés à leur domicile à Gilly.

Malheureusement, on s'aperçut bien vite qu'un bouilleur de Couillet, Edmond Bausset, manquait à l'appel. Le malheureux avait été enseveli.

A 9 heures du soir, on n'avait pu encore retrouver la victime, qui, sans nul doute, aura été asphyxiée.

Le personnel de l'étage est remonté immédiatement.

Tournai. — *Un cortège de bienfaisance.* — Le beau temps n'a pas favorisé le cortège de bienfaisance organisé à Tournai à l'occasion de la Mi-Carême. Cependant, vers trois heures de l'après-midi, le ciel s'est débarrassé de ses nuages, et un soleil radieux s'est montré.

Une nuée de quêteurs intrépides a sollicité les cœurs — et les bourses — pendant la journée. La recette qui a été très fructueuse, est acquise à la Caisse des accidents du travail.

Un nouveau défilé du cortège aura lieu, nous assure-t-on, le lundi de Pâques.

Courtrai. — *Un concert de charité.* — Le deuxième grand concert de charité donné par le « Cercle choral Amiticia », dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville de Courtrai, a eu lieu dimanche à six heures et demie du soir. La salle était comble. Le « Cercle Amiticia » s'était acquis le concours d'artistes en renom, tels que Mlle Olivier, soprano du théâtre de Nice, M. Chomé, professeur de déclamation au Conservatoire de Bruxelles; M. L. Mahon, hautboïste solo du théâtre de la Monnaie, M. J. Martapoura, ex-baryton de l'Opéra de Paris et M. R. Glorieux, pianiste-accompagnateur.

Au début du concert, le Cercle choral a facilement triomphé des difficultés d'un chœur de Limmander, *Prés du fort.*

Le cercle choral des dames a dit avec beaucoup de grâce et de délicatesse un chœur de Chaminade « Les filles d'Arles », ainsi que « Les Norwégiennes » de Delibes.

On a beaucoup applaudi aussi Mlle Mathilde Cardon, cantatrice de Bruxelles, dont la voix souple et claire a fait merveille dans le grand air de « Suzanne ».

Les honneurs de la soirée ont été pour M. J. Martapoura, ex-baryton de l'Opéra de Paris, dont la voix chaude et vibrante, la diction claire et juste ont su enthousiasmer la salle entière.

Une mention spéciale à M. Glorieux, pianiste accompagnateur.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu sans adresser nos félicitations à M. Gillion, le sympathique directeur.